



## Devenir délégué du défenseur des droits

Vous souhaitez participer à la défense des droits et des libertés ? Devenez délégué du défenseur des droits dans votre département. Déjà plus de 500 délégués et déléguées du Défenseur des droits accueillent le public sur l'ensemble du territoire national, en métropole et outre-mer.

*Publié le 14 février 2023*

Plus de 500 délégués et déléguées du Défenseur des droits accueillent le public sur l'ensemble du territoire national, dans des structures de proximité (maisons de justice et du droit, locaux municipaux, etc) mais aussi dans les établissements pénitentiaires auprès des détenus.

### Leurs missions :

Ecouter, informer, régler à l'amiable, réorienter vers des structures adaptées les différends relatifs :

- › aux droits des usagers des services publics,
- › à la protection de l'intérêt supérieur et des droits de l'enfant,
- › à une discrimination.

Les défenseurs des droits sont bénévoles mais perçoivent chaque mois une indemnité forfaitaire représentative de frais.

### Défenseur des droits, c'est :

- › tenir 2 demi-journées hebdomadaires de permanence d'accueil du public, ou 1 demi-journée si elles/ils ont une activité professionnelle (temps auquel il convient d'ajouter la durée nécessaire à l'analyse et le traitement des réclamations) ;
- › enregistrer informatiquement les réclamations et demandes d'information ;
- › participer régulièrement (4 ou 5 fois par an) à des rencontres collégiales de travail avec les délégués de la région afin d'échanger sur leurs pratiques et de mutualiser les expériences.

### Que faut-il pour devenir délégué ?

- › posséder, des qualités humaines (sens et goût du contact), une bonne capacité d'écoute, être capable de prendre de la distance par rapport aux situations;
- › disposer d'une bonne capacité d'analyse et de synthèse ;
- › être capable de rédiger des courriers, d'utiliser les outils informatiques courants (traitement de texte, messagerie, navigation sur internet).

Afin de prévenir les conflits d'intérêt, des règles d'incompatibilité ont été fixées à l'égard de certaines fonctions : mandats politiques ou l'exercice de fonctions juridictionnelles.

## Où s'adresser pour devenir Délégué ?

Adressez votre candidature et un CV :

Par courrier :

Défenseur des droits  
Direction du réseau territorial  
TSA 90716  
7534 Paris Cedex 07

Par voie électronique :

[candidature-delegue@defenseurdesdroits.fr](mailto:candidature-delegue@defenseurdesdroits.fr)



En savoir plus :

[Découvrir l'article du Défenseur des droits \(https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/recrutement/devenir-delegue\)](https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/recrutement/devenir-delegue)



255 rue Martha Desrumaux  
24000 PÉRIGUEUX

**ALLO AGGLO**  
**05 53 35 86 00**

› CONTACT